

Apprentissage : La Conférence des grandes écoles se réjouit de l'annonce du Premier Ministre sur la reconduction des aides de France Relance jusqu'au 30 juin 2022

Lundi 6 septembre, au cours d'un déplacement à Lyon, le chef du gouvernement Jean Castex a annoncé la reconduction pour six mois des aides de l'État en faveur de l'apprentissage. La CGE ne peut que se réjouir de cette annonce tant attendue par de nombreuses Grandes écoles.

La prime prévue dans le cadre du plan « Un jeune, une solution » qui est de 5 000 euros pour un mineur, 8 000 pour un majeur, avait déjà été reconduite au printemps jusqu'en décembre 2021. La CGE avait œuvré pour cette première reconduction tout en proposant d'étendre l'aide exceptionnelle accordée aux entreprises pour l'embauche de tous les apprentis, du CAP jusqu'au niveau master et pas uniquement, jusqu'au niveau licence comme initialement envisagé.

La CGE se mobilise depuis de nombreuses années pour le développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur. L'apprentissage est l'un des principaux leviers de l'ouverture sociale dans les Grandes écoles et permet à des jeunes de milieux modestes d'y oser des cursus qui pouvaient leur sembler inaccessibles.

L'apprentissage favorise également l'insertion des jeunes dans le monde de l'entreprise. Les chiffres de l'enquête Insertion récemment publiée par la CGE sont éloquentes : les diplômés du supérieur par voie d'apprentissage s'insèrent encore plus vite que les autres diplômés et leur salaire d'embauche moyen est légèrement supérieur.

« L'apprentissage est un véritable sésame pour l'emploi des jeunes. Alors que les grandes écoles ont vocation à former dès aujourd'hui les acteurs ou les dirigeants des entreprises de demain, il faut tout faire pour rapprocher les uns des autres afin de mieux répondre aux besoins et aux enjeux de notre économie. Et au-delà de toute notre société. L'annonce du Premier Ministre va dans le bon sens. Nous ne pouvons que nous en féliciter », Laurent Champaney, président de la Conférence des grandes écoles et directeur d'Arts et Métiers.

À PROPOS DE LA CGE

Créée en 1973, la CGE regroupe 233 Grandes écoles en France, dont 13 Grandes écoles étrangères, couvrant de nombreuses spécialités : ingénierie, management, architecture, sciences politiques, création & design, journalisme, écoles militaires, écoles vétérinaires et de santé... Les Grandes écoles représentent plus de 43 % des diplômes de grade master délivrés chaque année en France. Assurant une recherche intensive, elles mettent en cohérence le projet pédagogique de l'étudiant et les débouchés professionnels. L'appartenance à la CGE est un véritable label de qualité. La CGE s'assure du respect par l'ensemble de ses membres de ses principes fondamentaux : excellence des cursus, insertion professionnelle, lien à l'entreprise, innovation, ouverture internationale, impact sociétal... Les 233 Grandes écoles membres proposent une offre de formation et de recherche à déclinaisons multiples en réponse aux besoins du monde socio-économique.

www.cge.asso.fr | **Twitter** : [@ConferenceDesGE](https://twitter.com/ConferenceDesGE)

CONTACTS PRESSE

Laurent Vidy – laurent.vidy@cge-asso.fr – 06 13 80 12 59

Camille Le Hyaric - clehyaric@epoka.fr - 06 60 43 65 02 - Alix Bourgeois – abourgeois@epoka.fr – 06 07 55 25 52